

**TARIFS DE DEMI-PENSION 2ème TRIMESTRE 2016 / 2017**

2ème trimestre	Nb de jrs semaine / trimestre		Montant (en €)	Participation de la CAF		Montant à payer par la famille (élève non boursier)		Reste à payer boursier au	Reste à payer boursier au
								Echellon 1	Echellon 2
Du 30 janvier au 31 mars 2017	5	37	111,37	55,80	31	<b>55,57</b>	1,50	<b>27,57</b>	<b>0,00</b>
	4	30	99,30	54,00	30	<b>45,30</b>	1,51	<b>17,30</b>	<b>0,00</b>
	3	22	75,46	39,60	22	<b>35,86</b>	1,63	<b>7,86</b>	<b>0,00</b>

**COMMENT PAYER LA CANTINE ?**

Vous pouvez payer les frais de restauration scolaire en espèces, en chèque ou par prélèvement sur la bourse.

- Pour les élèves boursiers, la demi-pension est automatiquement prélevée sur la bourse. Veuillez déposer rapidement les demandes de bourse pour permettre l'étude de votre dossier.

Si vous ne voulez pas effectuer de prélèvement sur bourse, il faut nous transmettre une demande écrite et motivée dans laquelle il faut indiquer les raisons du refus de prélèvement.

**Le paiement par chèque est plus sûr et plus rapide.**

Paiement par chèque à l'ordre de "L'AGENT COMPTABLE DU COLLEGE MILLE ROCHES".

Inscrire au dos du chèque le Nom, Prénom, Classe et jours de repas puis déposez le dans la boîte aux lettres devant la porte 7.

En cas de difficultés, toujours prévenir le service de la demi-pension pour étudier une solution.

Les demandes d'aides doivent être faites très rapidement auprès de l'Assistante Sociale du collège.

**Prix de la carte de demi-pension : 2,90 € sous réserve de modification (uniquement pour ceux qui n'en possèdent pas).**

***Pour accéder au réfectoire chaque élève doit être inscrit en ayant remis le feuillet d'inscription du carnet de liaison et présenter sa carte.***